

# ENSEMBLE, pour contrer la COVID-19



## INFORMATIONS IMPORTANTES pour les résidents d'immeubles à logements multiples

La Ville de Charlemagne sollicite votre collaboration afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour freiner la propagation de la COVID-19 et assurer la protection de la population.

### MESURES POUVANT AIDER LA BONNE GESTION SANITAIRE DE CET IMMEUBLE

- **Les visites dans les unités ne sont pas suggérées**

Exceptions: travaux d'urgence ou raisons humanitaires (soins de santé, répondre à un besoin essentiel, etc.)

Aucune exception pour les visiteurs qui reviennent d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ou qui présentent des symptômes liés à la COVID-19

- **Les rassemblements sont interdits**

Pas de visite d'une unité de logement à une autre

- **La livraison de nourriture ou de biens doit se faire uniquement dans le hall d'entrée**

Aucun livreur ne devrait circuler dans les corridors

- **Une personne à la fois dans l'ascenseur (si applicable)**

Permis à plusieurs personnes à la fois si elles vivent sous le même toit

- **Nettoyage des aires communes tous les jours, si possible toutes les 2 à 4 heures**

Hall d'entrée, corridors, poignées de portes, boutons d'ascenseur et toutes autres surfaces communes

### QUELQUES RAPPELS

- **Restez à la maison sauf pour répondre à un besoin essentiel ou prendre l'air**

Les personnes âgées de 70 ans et plus devraient rester à la maison, sauf en cas de nécessité

Isolement obligatoire de 14 jours pour toute personne qui revient de l'étranger, atteinte de la COVID-19 ou qui a été en contact étroit avec une personne atteinte

- **Respectez une distance de 2 mètres** entre les personnes si vous devez sortir

- **Lavez vos mains** régulièrement, pendant 20 secondes

- **Toussez et éternuez dans votre coude**

- **Jetez vos mouchoirs** dans les déchets

